

AVIS DE CONVOCAION A
L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES
MAGHREB STEEL

Société anonyme au capital de
500.000.000,00 dirhams

Siège social: ROUTE NATIONALE
N°9 KM 10 (AERO-CLUB TIT
MELIL) AHL LOGHLAM
Casablanca – RC n° 33929

Les porteurs d'obligations de la société
dite « MAGHREB STEEL » SA (la «
Société ») au capital de cinq cents
millions (500.000.000,00) de dirhams,
émises en décembre 2015 dans le
cadre de l'emprunt obligataire d'un
montant de Huit cent quatre-vingt-
quinze millions (895.000.000,00) de
dirhams regroupant les tranches A
et B et visé par l'Autorité Marocaine
du Marché des Capitaux en date du
15 décembre 2015 sous la référence
VIEM/037/2015, sont convoqués
en assemblée générale ordinaire
des obligataires qui aura lieu le 22
Avril 2022 à 11 heures, chez HDID
CONSULTANTS, 4 rue Maati Jazouli
à Casablanca, à l'effet de délibérer sur
l'ordre de jour suivant:

1-Approbation de la conversion des
2/3 de la dette obligataire junior en
dette obligataire perpétuelle, selon les
conditions et modalités décrites par le
term sheet proposé par l'émetteur;
2-Pouvoirs en vue des formalités
légales.

Le projet des résolutions qui seront
soumises à cette Assemblée se
présente comme suit:

Première résolution:

L'Assemblée Générale des
Obligataires, ayant pris connaissance
du term sheet proposé par l'émetteur,
qui fixe les modalités de transformation
des 2/3 de la dette obligataire junior
soit le montant de deux cent trente huit
million (238.000.000,00) de dirhams
en dette obligataire perpétuelle, qui
sera subordonnée aux dettes bancaires
et obligataires, approuve cette
résolution.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des
obligataires de la Société confère tous
pouvoirs au porteur d'un original,
d'une expédition, d'une copie ou
d'un extrait du procès-verbal de
l'assemblée générale des obligataires
de la Société pour accomplir les

formalités prescrites par la loi.
Le représentant de la masse des
obligataires
Monsieur Mohamed Hdid